

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

DELIBERATION N°CP2023- 04/3/14 DOSSIER N°5657	SUBVENTIONS AUX COMITES DE JUMELAGE (BENEVENT- L'ABBAYE-BENEVENTO, BOURGANEUF-ZIRNDORF, LES 2 MORTROUX)
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : SUBVENTIONS AUX COMITES DE JUMELAGE (BENEVENT-
L'ABBAYE-BENEVENTO, BOURGANEUF-ZIRNDORF, LES 2 MORTROUX)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-04/3/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- en application du règlement établi pour les jumelages entre communes creusoises et communes étrangères, d'accorder une subvention de :

- 2 285 € à la Commune de Bénévent-l'Abbaye au titre d'une première manifestation dans une commune de moins de 3000 habitants, pour l'organisation des cérémonies officielles de jumelage qui auront lieu du 31 mars au 3 avril 2023 (en Italie) et du 2 au 6 juin 2023 (à Bénévent-l'Abbaye).

- 2 285 € au Comité de Jumelage de Bourgneuf pour l'organisation des 35 ans du jumelage entre les villes de Bourgneuf et Zirndorf au titre d'une première manifestation dans une commune de moins de 3000 habitants, du 25 au 27 Août 2023.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

- 760 € au Comité de Jumelage des 2 Mortroux au titre d'une deuxième manifestation dans une commune de moins de 3000 habitants (la première ayant eu lieu du 25 au 28 mai 2017) pour l'organisation du déplacement à Mortroux Dalhem (Belgique).

M. Guy MARSALEIX, Elu membre du Comité de Jumelage les 2 Mortroux, ne prend pas part au vote.

Dit que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental, à la référence fonctionnelle 022, articles 65748 et 657348

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET